tion à M. Anglin ou à M. Cameron; M. Anglin sera même préféré parce qu'il est un des représentants des provinces maritimes.'

Je comprends très bien que j'aurais dû présenter la pétition si elle m'eût été adressée, bien que je n'en approuve pas le but et que je n'ai pas cru devoir voter dans le sens qu'elle indique. Parmi les signataires, il y en a des milliers qui auraient eu confiance en moi, et je considère ce paragraphe de la lettre comme une de ces insultes gratuites dues au mauvais goût et à la malice de nos adversaires.

Mais voici une autre raison pour laquelle je ne crois point devoir voter dans le sens de la pétition. Je prétends qu'un membre du parlement n'est pas un simple délégué, une

machine à répétition.

Je prétends qu'il est envoyé ici pour examiner, juger et discuter les questions soumises à la Chambre et voter d'après ce qu'il croit juste; puis il retourne vers ses commottants lorsque le parlement expire à l'époque régulière ou arrive à une fin prématurée - ce qui n'est point probable dans le moment,-et rend compte de la manière dont il a rempli son mandat.

J'ignore si la pétition porte des signatures d'électeurs défunts; mais j'ai reçu des lettres de citoyens fort recommandables de l'île qui n'ont pas de très chaudes sympathics | pour le parti conservateur, m'affirmant que plusieurs des

signataires de la pétition sont des enfants mineurs.

Le député de Prince (M. Yeo) nous affirme—et je regrette qu'il ait fait cette assertion-que si le temps l'eût permis il eut pu faire signer la pétition par presque tous les électeurs de l'île. J'admets que l'honorable monsieur connaît mieux que moi la division de Prince, mais il ne connaît pas à moitié aussi bien que moi la division de Queen, et je puis lui assurer qu'un seul libéral-conservateur de la ville de Charlottetown que j'ai eu l'honneur de représenter pendant treize ans, a signé la pétition.

En outre, tout en admettant que la pétition porte les signatures de personnes très-recommandables, celles des réformistes les plus éminents sont absentes, à l'exception de trois ou quatre. Si je votais dans le sens de cette pétition des centaines d'électeurs dont les noms y sont apposés, se-

raient loin de m'en savoir gré.

Nos adversaires politiques ont préparé ici des résolutions et organisé des assemblées qui ont eu lieu sur l'île, et la manière dont la mesure du gouvernement y a été représentée, est simplement indigne, et je puis assurer au député de Gloucester (M. Anglin) que cette agitation n'aura aucun effet, et que nous serons enchantés de le voir sur l'île, parce que nous sommes prêts à lui répondre.

Ces assemblées ont été organisées par le parti libéral. Ce contrat y a été faussement interprété. Voici pour exemple ce que dit au sujet du type de la ligne, le principal fauteur

de cette agitation. Voici ses paroles:

"Or, quelle ligne ce syndicat va-t-il construire? Elle a pour type l' "Union Pacific," non pas-qu'on le remarque bien—tel que reconstruit, tel qu'il est maintenant, mais tel qu'originairement construit. Et je signaleral ici la diffèrence importante qui existe entre le contrat passe avec le syndicat et le contrat passe avec sir Hugh Allan. Dans deux contrats, l' "Union Pacific" est le type.

"Dans le contrat avec sir Hugh Allan, c'était l' "Union Pacific" tel que reconstruit au prir de plusiaure millions dépendés per les États-Unia

que reconstruit au prix de plusieurs millions dépensés par les États-Unis. Dans le contrat actuel, c'est l' "Union Pacific" tel qu'originairement construit? c'était la ligne la plus grossièrement construit e. Les traverses étaient de tilleul et de peuplier ou d'autres bois sans consistance. Ses rails étaient de fer. Les pentes n'étaient pas limitées."

Il s'inspirait des paroles du député de Norfolk-Nord, lorsqu'il a dit que les traverses étaient de tilleul ou de peuplier et que la voie était ballastée avec des tas de vase. Les signataires de la requête étaient sous l'impression que le gouvernement donnait \$25,000,000 et 25,000,000 d'acres

de terre pour construire une ligne aussi peu solide. Une fausse représentation également à signaler est celle qui a trait à la répartition des terres. Ce monsieur

Edouard. Pendant des années, nous avons souffert du système des propriétaires non-résidents, mais, Dieu merci, nous en sommes délivrés. Pour ne point faire erreur, je vais lire ce qu'il disait à ce sujet:-

"Mais ce n'est pas tout. La partie la plus infâme de ce contrat inique reste encore à signaler. On dit que le syndicat devra prendre des terres en lots alternatifs dont aucune partie ne devra se trouver à plus de vingt-quatre milles de la ligne. Cette expression "lots alternatifs" sonne bien. Elle semble signifier que la répartition est juste. Toutefois, il y a un "mais" dans l'affaire.

"Il est stipulé que si le syndicat trouve que l'un quelconque des lots est impropre à la colonisation, il pourra choisir d'autres terres sur les réserves du gouvernement, et il est stipulé en outre que s' une partie quelconque de ces terres est marécageuse, stérile et submergée, elle ne sera pas calculée dans la concession et le syndicat pourra choisir des terres arab'es en étendue suffisante pour combler la différence. Or que signifie cette stipulation? Elle signifie que toutes les terres arables, dans une rayon de vingt-quatre milles de la ligne, seront données au syndicat."

Tous les signataires de cette requête, sans exception, ont été trompés par des fausses représentations semblables. Plusieurs de ces signataires sont des hommes recommandables qui auraient refu-é leurs signatures s'ils eussent assisté aux débats dont la question a été l'objet dans cette Chambre.

Je commettrais une lacheté, je manquerais honteusement à mon devoir si je déviais de la ligne de conduite que j'ai adoptée et que je crois être dans les véritables intérêts du pays, à cause de cette pétition, fût-elle couverte de 14,000 signatures, au lieu de 4,000, quand je connais parfaitement les moyens par lesquels ces signatures ont été obtenues.

M. Warburton, dans la lettre que le député de Gioucester a lue, affirme que toutes les signatures apposées à cette pétition sont celles d'électeurs de l'Île du Prince-Edouard. Il y a vingt ans que je m occupe de politique dans cette province où, comme l'a dit le député de Gloucester, bien des personnes portent le même nom, et je ne voudrais point affirmer que ces signatures sont ou ne sont pas celles d'électeurs; l'assertion de M. Warburton ne vaut pas le papier sur lequel elle est formulée.

Je suis parfaitement convaincu que pas un quart des signataires de cette pétition n'a eu l'avantage d'examiner cette question au mérite, et je sais que, sur l'Ile du Prince-Edouard, il y a des hommes qui signeraient volontiers une pétition pour nous faire tous pendre ou écarteler, politiquement parlant. Leur divise est: "Aucun bien ne peut venir de Nazareth."

Quand cette voie ferrée aura été en opération pendant deux ou trois ans, ceux qui sont le plus opposés à ce contrat en reconnaîtront les mérites. A mon avis, on ne compte pas dix signataires de cette pétition sur cent, qui puissent influencer

l'opinion d'aucun membre de cette chambre.

Je crois que le contrat est bien, qu'il est avantageux pour le pays, et que ceux d'entre nous qui supportent l'administration, constateront, lorsqu'ils paraîtront sur les hustings, que le peuple nous donnera le mérite d'avoir rempli le mandat qu'il nous en a confié adoptant la conduite que nous dictait le sens commun et en refusant de nous laisser pi endre aux artifices de nos rusés adversaires.

M. KILLAM. Je veux dire seulement que, comme tous les membres de cotte assemblée, j'ai écouté le discours du député de Halifax (M. Richey) avec le plus grand plaisir.

Il me semble avoir bien approfondi la question et s'il eût prononcé ce discours à une phase moins avancée de la discussion, plusieurs des députés de la gauche et de la droite, ainsi que plusieurs amendements de la gauche seraient devenus inutiles.

Nul doute qu'un discours que l'honorable député travaille depuis six semaines, et auquel il a pu ajouter de temps à autre, doit former un exposé complet de la question; mais les allusions de l'honorable monsieur à nos discours ne s'appliquent aucunement aux points que j'ai soulevés.

J'ai mentionné le nom de l'honorable monsieur en parlant connaît le coté faible de la popution de l'Île du Prince- des taxes qui allaient être subitement imposées à la popula-